

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement numéro 18-133

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, que lors de la séance ordinaire tenue le 19 février 2018, le conseil a adopté le règlement suivant :

- Règlement révisant et remplaçant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville situé au 4^e étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, durant les heures habituelles de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 21^e jour de février 2018.



Dany Michaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière